

SYNEOS

RUE DU PORT
93460 GOURNAY SUR MARNE



Téléphone :

Mail :

Bon No : 005085710	1ere Gachée : 10:05 (1) Quantité : 8.00 m3	Date : 15/09/2026 MAHE140926102248 Réf. commande(2) : CH 3624	Zone : ZONE A Véhicule : 282 ECOTRANS-FT-282-GQ Chauffeur : DRAME Centrale : GOURNAY 05
Client : C9221560 4 B RUE EPINETTE POLE INFRA GC 77340 Pontault-Combault		Chantier : CLAYE CLAYE SOUILLY ROUTE NATIONALE 3 77410 Claye-Souilly	
ARRIVEE CHANTIER réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale
ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 16.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 8.00	
CONSEILS DE SECURITE en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures			
 			
Code Formule DEMC35F350XD3S4	Désignation(6)(8) BPS	Certification	Classe d'exposition(3) XD3
Ciment(type et classe) CEM III/A 42.5 N LH		Additions(type) Dosage(C+Ka)(5) 350	
Appellation commerciale : BPS XD3 C35/45 200+/30 D20 CEM		Température : N° Grue : Retour béton	
Mode de livraison :		RÉSISTANCE CARACTÉRISTIQUE(4) C35/45	
SERVICES		ADJUVANTS	LIVRAISON RECEPTIONNEE
CONTRIBUTION CARBONE CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE CONTRIBUTION ENERGETIQUE		8 METRE CUBE 8 METRE CUBE 8 METRE CUBE	Nom: Signature du client:
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non